

# Diverses formalités

## LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Contactez le secrétariat pour les modalités et faire les réservations.

Un inventaire sera fait avant et après chaque location. Le nettoyage est à la charge de celui qui loue la salle.

Une caution de 500 € sera demandée pour toute location.

Pour les Franconnais : 80 € l'été - 130 € l'hiver

Pour les non Franconnais : 250 € l'été - 300 € l'hiver

## CARTE DECHETERIE

Chaque usager est autorisé à pénétrer dans l'enceinte des déchetteries à l'unique condition que vous soyez domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes Coeur de Garonne.

Un justificatif vous sera demandé :

- **justificatif de domicile** de moins de trois mois,
- **carte d'identité**

Toute personne ne répondant pas à cette condition se verra refuser l'accès par l'agent de déchèterie.

## FORMALITES DIVERSES /Voir sur les sites suivants :

Service public : <http://www.service-public.fr>


Conseil Départemental : <http://www.haute-garonne.fr>

Préfecture de la Haute-Garonne : <http://www.haute-garonne.gouv.fr>

## URBANISME

Le document d'urbanisme en cours est la carte communale, approuvée par arrêté préfectoral le 22/03/2011, modifiée et approuvée le 12/02/2014. Il est consultable en mairie.

Ce document est soumis au RNU (Règles Nationales d'Urbanisme).



La commune a décidé de soumettre à autorisation d'urbanisme les clôtures (délibération du 5/09/2008).

## **ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

En préalable à toute demande de permis de construire, ou de rénovation de votre installation, il est recommandé de s'adresser au Syndicat des Eaux Barousse Comminges Save, service assainissement non collectif.

<http://www.eau-barousse.com>

## **TAXE D'AMENAGEMENT**

Le taux de la part communale est de 4%. (délibération du 25/09/2011).

Les abris de jardin sont exonérés en totalité de la taxe d'aménagement pour la part communale (délibération du 20/09/2014).